

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ANAPURNA 200 MAGENTA INK

Autres moyens d'identification:

UFI: NNS0-D0MV-Y002-P3HA

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: ENCRES D'IMPRIMERIE

Usages déconseillés: Applications industrielles uniquement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Agfa NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique

Téléphone: +32 3 4442111
Télécopie: +32 3 4447094
E-mail: electronic.sds@agfa.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)

Centre Antipoisons : +32 70 245245

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxique pour la reproduction	Catégorie 1B	H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Dangers pour l'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2.2 Éléments d'étiquetage

Contient:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)
acrylate d'isodécyle
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé



Mention d'Avertissement:

Danger

Déclaration(s) de risque:

H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence Prévention:

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Remarques

Utilisation restreinte aux professionnels.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	50 - <100%	57472-68-1	260-754-3	01-2119484629-21-XXXX;	Aucune information disponible.	
acrylate d'isodécyle	10 - <20%	1330-61-6	215-542-5	01-2119964031-47-XXXX;	Aucune information disponible.	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	10 - <20%	26570-48-9		Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	5 - <10%	28961-43-5	500-066-5	01-2119489900-30-XXXX;	Aucune information disponible.	
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	3 - <5%	5495-84-1	226-827-9	01-2120769513-49-XXXX;	Aucune information disponible.	
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	2,5 - <5%	71868-10-5	400-600-6	01-2119472306-39-XXXX;	Aucune information disponible.	##
4-diméthylamino	2,5 - <5%	10287-53-3	233-634-3	Aucune information	Aucune information	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

benzoate d'éthyle				disponible.	disponible.	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	0,1 - <0,25%	128-37-0	204-881-4	01-2119565113-46-XXXX;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Eye Dam.: 1: H318; Skin Irrit.: 2: H315;	Aucun(e)
acrylate d'isodécyle	Classification: STOT SE: 3: H335; Eye Irrit.: 2: H319; Skin Irrit.: 2: H315; Skin Sens.: 1B: H317; Aquatic Chronic: 2: H411; Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3, >= 10 %;	Note A
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Classification: Eye Dam.: 1: H318; Skin Sens.: 1A: H317; Skin Irrit.: 2: H315;	Aucun(e)
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Classification: Eye Irrit.: 2: H319; Skin Sens.: 1B: H317;	Aucun(e)
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Classification: Repr.: 2: H361f; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;	Aucun(e)
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Classification: Repr.: 1B: H360FD; Acute Tox.: 4: H302; Aquatic Chronic: 2: H411; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.984 mg/kg	Aucun(e)
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Classification: Repr.: 1B: H360F; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucun(e)
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Classification: Aquatic Chronic: 1: H410; Aquatic Acute: 1: H400;	Aucun(e)

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

Consulter un médecin en cas de symptômes.

Inhalation:

En cas d'inhalation d'aérosols : transporter la personne à l'air frais et la garder au repos.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Contact avec la Peau:	Consulter un médecin. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.
Contact oculaire:	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Ingestion:	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
Protection individuelle des secouristes:	ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.
Dangers:	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Traiter les symptômes.
--------------------	------------------------

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
-------------------------------------	--

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
--	---

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Aucune information disponible.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

- | | |
|---|--|
| 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une ventilation efficace. |
| 6.1.1 Pour les non-secouristes: | Porter un équipement de protection individuelle. |
| 6.1.2 Pour les secouristes: | Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle. |
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: | Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Contacter les autorités locales en cas de déversement dans les égouts/le milieu aquatique. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. |
| 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Déversements mineurs : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Déversements importants : Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. |
| 6.4 Référence à d'autres rubriques: | Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. |

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|--|--|
| Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale): | Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Ventilation supplémentaire par aspiration localisée, système fermé, ou protection oculaire et respiratoire peuvent être nécessaires dans des circonstances particulières; tels que des espaces mal aérés, échauffement, évaporation des liquides provenant de surfaces importantes, vaporisation de brouillards, production mécanique de poussière, séchage de solides, etc. L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. |
| Conseil de manipulation en toute sécurité: | Éviter tout contact oculaire. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. |
| Mesures à prendre pour éviter le contact: | Contact avec des matières incompatibles. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Conditions d'un stockage sûr:

Garder sous clef. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

Matériaux d'emballage sûrs:

Matériaux appropriés: Conserver dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Applications industrielles uniquement

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol - Vapeur et aérosol	TWA	2 mg/m3	Belgique. VLEP. Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques, Titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, dans sa version modifiée (04 2014)

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 1,66 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Inhalation	Systémique, à long terme; 7,24 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme; 24,48 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 2,77 mg/kg	Toxicité à doses répétées
acrylate d'isodécyle	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 2,08 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Inhalation	Locale, long terme; 37,5 mg/m3	irritation des voies respiratoires
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme; 37 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 10,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme; 2,06 mg/m3	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 2,92 mg/kg	Toxicité pour le développement / Tératogénicité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 1,04 mg/kg	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,1 mg/kg	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Population en général	Inhalation	Systémique, à long terme; 0,36 mg/m3	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,1 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme; 0,32 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Inhalation	Systémique, à long terme; 0,16 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,05 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à court terme; 5,38 mg/m3	Toxicité aiguë
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à court terme; 20 mg/kg	Toxicité aiguë
	Population en général	Inhalation	Systémique, à long terme; 0,7 mg/m3	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,2 mg/kg	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,2 mg/kg	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme; 2,82 mg/m3	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,4 mg/kg	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,18 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,09 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,1 mg/kg	Toxicité à doses répétées
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme; 1,2 mg/m3	Effet sur la fécondité
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,3 mg/kg	Effet sur la fécondité
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,25 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme; 1,76 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Inhalation	Systémique, à long terme; 0,435 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,25 mg/kg	Toxicité à doses répétées

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aquatique (eau douce)	0,003 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,009 mg/kg	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
acrylate d'isodécyle	Terre	0,001 mg/kg	
		0,064 mg/kg	
	Sédiments marins	5,904 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	59,039 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	34 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	8,49 µg/l	
	Aquatique (eau douce)	84,9 µg/l	
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé		0,002 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	Prédateur	5,6 mg/kg	Oral.e.aux.es
	Terre	0,006 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	10 mg/l	
	Sédiments marins	0,001 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	0,008 mg/kg	
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one		0,013 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0 mg/l	
	Sédiments marins	0,001 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	Terre	0,003 mg/kg	
	Prédateur	0,333 mg/kg	Oral.e.aux.es
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one		2,22 mg/kg	Oral.e.aux.es
	Terre	0,013 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	1 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,017 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,002 mg/l	
		0 mg/l	
	sédiment d'eau douce	1,139 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,001 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,017 mg/kg	
	Terre	0,087 mg/kg	
		0,081 mg/kg	
	Sédiments marins	0,002 mg/kg	
		0,114 mg/kg	
	Prédateur	16,7 mg/kg	Oral.e.aux.es
	Sédiments marins	0,002 ng/kg	
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Prédateur	740 mg/kg	Oral.e.aux.es
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,002 mg/l	
	Terre	0,021 mg/kg	
	Sédiments marins	0,011 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,113 mg/kg	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aquatique (eau de mer)	0,02 µg/l	
	Terre	0,04769 mg/kg	
	Sédiments marins	0,00996 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,199 µg/l	
	sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg	
	Prédateur	8,33 mg/kg	Oral.e.aux.es
	Station d'épuration des eaux usées	0,17 mg/l	

8.2 Contrôles de l'exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Contrôles Techniques Appropriés:

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Ventilation supplémentaire par aspiration localisée, système fermé, ou protection oculaire et respiratoire peuvent être nécessaires dans des circonstances particulières; tels que des espaces mal aérés, échauffement, évaporation des liquides provenant de surfaces importantes, vaporisation de brouillards, production mécanique de poussière, séchage de solides, etc. L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti.

Méthodes de surveillance:

BS EN 14042:2003: Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Informations générales:**

Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.

Protection des Mains:

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,70 mm, Temps de pénétration: > 480 min, Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 60 min, Risque d'éclaboussures :, Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688

Protection respiratoire:

Dans des conditions normales d'utilisation, la protection avec un respirateur n'est pas exigée.

Mesures d'hygiène:

Éviter tout contact oculaire. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Contrôles environnementaux: Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Forme: liquide

Couleur: violet

Odeur: odeur d'acrylique

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

Point de congélation: < 32 °F/< 0 °C

Point d'ébullition: > 212 °F/> 100 °C

Inflammabilité: Non inflammable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'explosivité - supérieure: Aucune information disponible.

Limites d'explosivité - inférieure: Aucune information disponible.

Point d'éclair: > 212 °F/> 100 °C

Auto-inflammation: > 392 °F/> 200 °C

Température de décomposition: Aucune information disponible.

pH: substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique: 9,9 mPa.s (113 °F/45 °C, QSAR)

Viscosité, cinématique: 9,4 mm²/s (113 °F/45 °C)

Durée d'écoulement: Aucune information disponible.

Solubilités

Solubilité dans l'eau: Insoluble dans l'eau

Solubilité (autre): Aucune information disponible.

Taux de dissolution: Aucune information disponible.

Coefficient de partition (n-octanol/eau): Non applicable Mélange

Stabilité de la dispersion: Aucune information disponible.

Pression de vapeur: <= 0,03 hPa (68 °F/20 °C)

Densité relative: 1,05

Densité: Aucune information disponible.

Densité apparente: Aucune information disponible.

Densité de vapeur relative: Aucune information disponible.

Caractéristiques de la particule

Granulométrie: Aucune information disponible.

Répartition de la taille des particules: Aucune information disponible.

Empoussiérage: Aucune information disponible.

Surface spécifique: Aucune information disponible.

Charge de surface/Potentiel zêta: Aucune information disponible.

Evaluation: Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Forme: Aucune information disponible.
Crystallinité: Aucune information disponible.
Traitement de surface: Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Teneur en COV: Directive 1999/13/CE: 0,03 g/l ~0 % (calculé)

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité chimique: Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Non connu.
10.4 Conditions à éviter: Éviter tout chauffage ou contamination.
10.5 Matières incompatibles: Aucuns connus.
10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact avec la Peau: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion: Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit: ETAmél: 49.600 mg/kg
Composants:
diacrylate DL 50 (Rat): 3.530 mg/kg Étude clé
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyile) DL 50 (Rat): 4.626 mg/kg Étude de soutien
acrylate d'isodécyle Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), Aucune information disponible.
alpha-(1-oxo-2-propenyl)-
omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-
Triacrylate de DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Résultat expérimental, étude clé
triméthylolpropane

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

éthoxylé	
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	DL 50 (Rat): 1.984 mg/kg Résultat expérimental, étude clé
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	DL 50 (Rat): > 6.000 mg/kg Résultat expérimental, étude clé

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	DL 50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Résultat expérimental, étude clé
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	DL 50 Résultat expérimental, étude clé
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	CL 50 (Rat, 8 h): > 1,19 mg/l Vapeur, Approche par analogie à partir d'une substance support (analogue de structure ou substitut), étude clé
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-Triacrylate de triméthylolpropane	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

éthoxylé	
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)

NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral.e.aux.es, 28 - 52 d): 250 mg/kg

acrylate d'isodécyle

NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Inhalation): 0,075 mg/l

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-

NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Inhalation): 0,226 mg/l

Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé

Aucune information disponible.

2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one

NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral.e.aux.es, 28 - 52 d): 250 mg/kg

2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one

Aucune information disponible.

4-diméthylaminobenzoate d'éthyle

NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Oral.e.aux.es, 90 d): 75 mg/kg

2,6-di-tert-Butyl-p-cresol

NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Oral.e.aux.es, 90 d): 10 mg/kg

Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Provoque une irritation cutanée.

Composants:

diacrylate

Aucune information disponible.

d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)

acrylate d'isodécyle

Aucune information disponible.

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-

OCDE Ligne directrice 404 (Lapin): Pas d'irritation de la peau

Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé

in vivo non irritant Résultat expérimental, étude clé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	in vivo non irritant Résultat expérimental, étude clé

Blessure ou Irritation

Grave des Yeux:

Produit: Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	in vivo Catégorie 1 OECD GHS
acrylate d'isodécyle	Faiblement irritant
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	in vivo Irritant in vivo Catégorie 2A EU
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	in vivo Non irritant EU
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	in vivo Non irritant EU

Sensibilisation

Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Souris): Sensibilisant
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Peut provoquer une allergie cutanée.
	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Sensibilisant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Sensibilisation cutanée ;, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

In vitro

Composants:

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

In vivo

Composants:

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

4-diméthylaminobenzoate d'éthyle Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle) Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]- Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle) Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]- Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Composants:

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)- omega-[(1-oxo-2- propenyl)oxy]- Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H- thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4- methylthiophenyl)-2- morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les dangers pour la santé

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)- omega-[(1-oxo-2- propenyl)oxy]- Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H- thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4- methylthiophenyl)-2- morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

Informations générales: Contient une substance potentiellement dangereuse pour l'environnement.

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Remarques:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	CL 50 (Leuciscus idus, 96 h): 2,2 - 4,64 mg/l (Statique) Résultat expérimental, étude clé
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 1,95 mg/l (Statique) Résultat expérimental, étude clé
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 9 mg/l (semi-statique) Résultat expérimental, étude clé
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	CL 50 (96 h): 0,199 mg/l QSAR, étude clé QSAR

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 22,3 mg/l (Statique) résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 70,7 mg/l (Statique) Résultat expérimental, étude clé
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	CE50 (24 h): 15,3 mg/l (semi-statique) Résultat expérimental, étude clé
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 0,48 mg/l (Statique) Résultat expérimental, étude clé

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

diacrylate	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

d'oxybis(méthyl-2,1-éthanedioyle)	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanedioyle)	
acrylate d'isodécyle	CE50 (Pseudomonas putida (bactérie), 0,5 h): > 10.000 mg/l (QSAR)
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Pas de données disponibles
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	EC10 (3 h): 292 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11")
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	CE50 : > 100 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11")
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité chronique

Remarques:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanedioyle)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)- omega-[(1-oxo-2- propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H- thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4- methylthiophenyl)-2- morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4- diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)- omega-[(1-oxo-2- propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H- thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4- methylthiophenyl)-2- morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4- diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)- omega-[(1-oxo-2- propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

éthoxylé	
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle) acrylate d'isodécyle	(28 d): 90 - 100 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	(15 d): 70 - 80 % Détecté dans l'eau. Approche par analogie à partir d'une substance support (analogue de structure ou substitut), étude clé Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	(28 d): 58 - 61 % Résultat expérimental, étude clé Détecté dans l'eau.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	(28 d): 1 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit Aucune information disponible.

Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle) acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit: Aucune information disponible.

Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Produit: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-isopropyl-9H-thioxanthène-9-one	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

12.7 Autres effets néfastes: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales:	Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.
Méthodes d'élimination:	Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.
Emballages Contaminés:	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
N° de danger (ADR):	90
Code de restriction en tunnel:	(-)
14.4 Groupe d'emballage:	III
Quantité limitée	5,00L
Quantité exemptée	E1
14.5 Dangers pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	SPECIAL PROVISION 375 (<= 5kg/<= 5L)

RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	—

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

ADN

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	SPECIAL PROVISION 375 (<= 5kg/<= 5L)

IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
N° d'urgence:	F-A, S-F
14.4 Groupe d'emballage:	III
Quantité limitée	5,00L
Quantité exemptée	E1
14.5 Dangers pour l'environnement:	Polluant marin
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	CODE 2.10.2.7 if packaging <= 5L or <= 5kg

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Nom de transport complet:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	9
Étiquettes:	9MI
14.4 Groupe d'emballage:	III
Quantité exemptée	E1
14.5 Dangers pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	SPECIAL PROVISION A197 if packaging <= 5L or <= 5kg
Autres informations	
Aéronefs de transport de passagers et de marchandises:	Autorisé.
Uniquement par avion cargo:	Autorisé.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration	Informations supplémentaires
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	71868-10-5	1,0 - 10%	Toxique pour la reproduction

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	Numéro sur la liste
acrylate d'isodécyle	1330-61-6	75, 75, 3
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	71868-10-5	30
Mequinol	150-76-5	75, 75, 75, 3
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	70

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:

Désignation chimique	N° CAS
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	71868-10-5
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	71868-10-5	1,0 - 10%
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	0 - <0,1%

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

Classification	Exigence relative au seuil bas	Exigence relative au seuil haut
E2. Dangereux pour le milieu aquatique	200 t	500 t

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
acrylate d'isodécyle	1330-61-6	10 - 20%
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	71868-10-5	1,0 - 10%
Mequinol	150-76-5	0 - <0,1%
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	0 - <0,1%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

L'évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations de révision: Chapitre(s) modifié(s) par rapport à l'édition précédente: 2, 3, 14.

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level
EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%
EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%
EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
TWA	Time Weighted Average
VOC	Volatile Organic Compound
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative substance

Notes:

Note A	Sans préjudice de l'article 17, paragraphe 2, le nom de la substance doit apparaître sur l'étiquette sous l'une des dénominations qui figurent dans la troisième partie. Dans la troisième partie, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type "composés de ..." ou "sels de ...". Dans ces cas-là, le fournisseur est tenu de préciser sur l'étiquette le nom exact, en tenant dûment compte des dispositions du point 1.1.1.4.
--------	--

Principales références de la littérature et sources de données: Fiche de données de sécurité du fournisseur.
ECHA

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Irritation cutanée, Catégorie 2	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	Méthode de calcul
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	Méthode de calcul
Toxique pour la reproduction, Catégorie 1B	Méthode de calcul
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible-Exposition Unique, Catégorie 3	Méthode de calcul
Risques chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 2	Méthode de calcul

Texte des mentions dans les sections 2 et 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Informations concernant la sécurité d'utilisation pour les mélanges (SUMI)

UV Inks

Avis de non-responsabilité

Cette SUMI représente un document générique destiné à communiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse aux obligations REACH. Ce document concerne uniquement les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant cette SUMI à une fiche de données de sécurité (FDS) d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé sans danger en suivant les instructions ci-dessous. De par la législation en matière de santé au travail, l'employeur des travailleurs demeure responsable de la communication des informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration d'instructions sur le lieu de travail pour les employés, les fiches SUMI doivent toujours être prises en considération en association avec la FDS et l'étiquette du produit. Les valeurs des doses dérivées sans effet (DNEL) et de la concentration prédite sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de la sécurité chimique (CSA) figureront dans la rubrique 8 de la FDS. Les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant, complètent une FDS de produit étendue.

Conditions opérationnelles

Max Durée	Jusqu'à 8 h/j
Fréquence d'exposition	< 240 j/an
État	liquide
Conditions d'exploitation	Couvre l'utilisation à température ambiante. Prévoir une ventilation suffisante pour ne pas dépasser les limites d'exposition en vigueur. En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail. éviter le contact avec la peau et les yeux. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques (RMM) en place sont correctement utilisées et que les conditions professionnelles (OC) sont respectées.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures associées à l'évaluation de l'équipement de protection individuelle (EPI), de l'hygiène et de la santé	Les personnes qui travaillent avec ce produit doivent être instruites avant l'utilisation. Ce produit doit seulement être utilisé dans un cadre de travail professionnel. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Le port de lunettes de protection chimique est conseillé. Porter des gants et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Un poste de lavage des yeux et des douches de sécurité sont recommandées. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Une formation du travailleur concernant l'utilisation et la maintenance adéquates de l'EPI doit être assurée.
--	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications



Bonnes pratiques conseillées

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée.
Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.



Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Recueillir et valoriser ou éliminer en récipients scellés dans une décharge homologuée.

Utilisation de descripteurs

IS - Utilisation sur sites industriels.
SU7 - Impression et supports de reproduction.
PC18 - Encres et toners
PROC3 - Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles ou processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau.
PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
ERC5 - Utilisation sur site industriel menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article.

Informations supplémentaires sur la composition du produit

La classification du mélange est indiquée dans la rubrique 2 de la FDS ainsi que sur l'étiquette.
Tous les ingrédients contribuant à la classification sont indiqués dans la rubrique 3 de la FDS.
Les valeurs limites appropriées des ingrédients sur lesquelles se base l'évaluation de l'exposition sont énumérées dans la rubrique 8 de la FDS.